

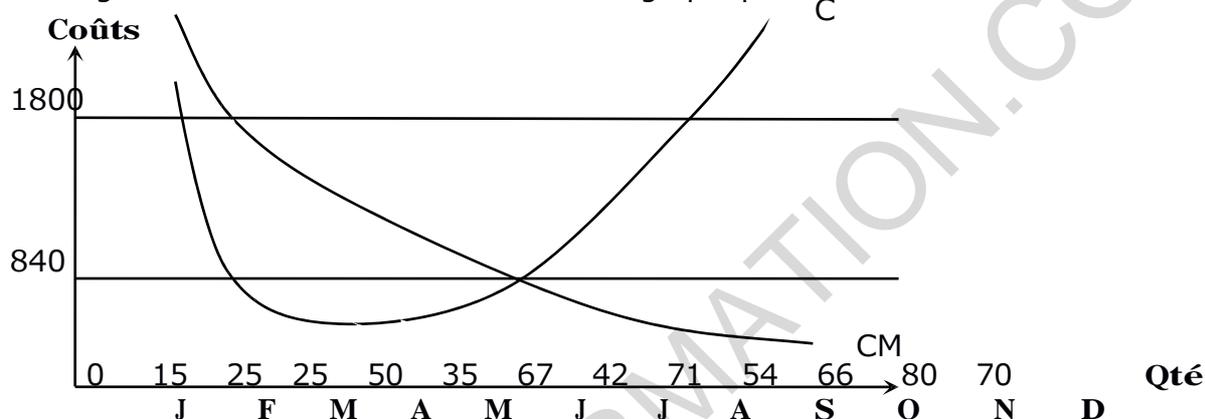
EPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE SESSION 2016

Dans le cadre d'un stage de pré-emploi dans la S.A « EXOSSA ENTERPRISE » votre encadreur, expert en gestion des entreprises soumet à votre analyse trois dossiers indépendants à traiter avec minutie.

- DOSSIER 1 : ANALYSE D'EXPLOITATION ET COÛTS MARGINAUX
- DOSSIER 2 : COMPTABILITE DES SOCIETES
- DOSSIER 3 : ELABORATION DES BUDGETS

DOSSIER 1 : ANALYSE D'EXPLOITATION ET COÛTS MARGINAUX

Pour une analyse technique de son exploitation les ETS AFANE vous donnent les renseignements suivants résumés dans le graphique ci-dessous :



D'autres informations vous sont données ainsi :

Les autres frais variables représentent les 3/10 du stock initial ; le stock moyen est de 122 500 FCFA ; la variation du stock est de 115 000 FCFA.

TRAVAIL A FAIRE N°1 :

- 1.1) Calculer le seuil de rentabilité en quantité et en valeur
- 1.2) Déterminer la fonction du coût total
- 1.3) Calculer l'optimum économique en valeur
- 1.4) Calculer le chiffre d'affaires de l'exercice
- 1.5) En déduire le coût marginal en quantité et calculer le en valeur
- 1.6) Calculer les grandeurs (achats, stock initial, stock final)
- 1.7) Calculer la durée de rotation du stock
- 1.8) Calculer l'indice de sécurité
- 1.9) Présenter le tableau d'exploitation différentiel
- 1.10) Pour un bénéfice de 513 600 FCFA en déduire son chiffre d'affaires.

NB :

Prix de vente unitaire = coût moyen

Les quantités ne sont pas cumulées mois par mois. Il s'agit de la production réelle de chacun des mois de janvier à décembre. Le coût marginal unitaire a été estimé à 840 FCFA.

DOSSIER 2 : COMPTABILITE DES SOCIETES

Ce dossier comporte deux sous dossiers indépendants à savoir :

Sous dossier 1 : Affectation des résultats

Sous dossier 2 : Détermination du bénéfice fiscal

Sous dossier 1 : Affectation des résultats

Au 31/12/2014, date de clôture de l'exercice, les capitaux propres de la société anonyme AGOGO se présentent comme suit :

Capital social (dont libéré 90 000 000 FCFA)	100 000 000
Réserve légale	6 140 000
Réserve facultative	175 186 000
Report à nouveau	-3 520 000
Résultat de l'exercice	18 200 000
Subvention d'investissement	16 840 000

Le capital est composé d'actions de 40 000 FCFA dont 500 actions d'apport et 2000 actions de numéraire. Parmi les actions de numéraire, 1000 sont libérées des trois quarts depuis le 1^{er} septembre 2014. Ces 1000 actions ont été créées à l'occasion d'une augmentation de capital, le 1^{er} mars 2013, date de libération de la 1^{ère} moitié des actions. Il est prévu d'appeler le dernier quart au courant du premier trimestre de l'exercice 2015.

Selon l'article 15 des statuts, l'affectation des résultats est réalisée de la façon suivante :

Dotation à la réserve légale conformément à la loi

Intérêt statutaire aux actions égal à 6% du montant libéré

Dotation à la réserve facultative selon la décision de l'A.G.O

Le directeur propose à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) des actionnaires du 15 juin 2015 d'attribuer un dividende de 5000 FCFA aux actions intégralement libérées. Le solde de la répartition du résultat sera porté au compte de réserve facultative.

TRAVAIL A FAIRE N°2 :

- 2.1) Procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2014 ;
- 2.2) Quel est le montant du dividende net obtenu par chaque catégorie d'actions ?
- 2.3) Passer les écritures correspondantes ;
- 2.4) Présenter le projet d'affectation en annexe 1.

Sous dossier 2 : Détermination du bénéfice fiscal

La SA GUSTY BP 1772 AKONOLINGA identification n°A-260565K, a réalisé un bénéfice comptable de 66 400 000 FCFA pour un chiffre d'affaires de 240 000 000 FCFA HT uniformément réparti dans l'année.

La SA GUSTY effectue trimestriellement ses achats d'un montant annuel de 144 000 000 FCFA. Elle est soumise au précompte sur achat.

Au cours de l'année 2014, les informations en annexe 2 (à exploiter) ont été relevées dans ses comptes de charges et de produits.

TRAVAIL A FAIRE N°3 :

- 3.1) Quelle est la durée de prescription des déficits fiscaux ? quelle est la date limite d'acquittement de l'impôt sur les sociétés d'un exercice donné ?
- 3.2) Une société assujettie à l'IS peut-elle passer un exercice fiscal sans s'acquitter de l'IS du fait d'un bénéfice fiscal déficitaire ? Pourquoi ?
- 3.3) Analyser les charges et les produits de l'exercice ;
- 3.4) Déterminer le résultat fiscal de l'exercice en complétant le Tableau 22 de la D.S.F (annexe 3)
- 3.5) Retrouver l'impôt sur les sociétés en complétant le tableau 23 ou 24 de la D.S.F (annexe 4 et 5)
- 3.6) Présenter le tableau de versement en cours d'exercice en annexe 6
- 3.7) Enregistrer au journal de la SA GUSTY les écritures qui s'imposent.

Annexe 2 : informations à exploiter

Provisions pour congés payés 1 856 000 FCFA ;
 Intérêts versés sur compte courant d'associés 960 000 FCFA au taux de 15%,
 taux de la BEAC 10% ;
 Dividendes nets perçus 5 344 000 FCFA ;
 Les frais de siège versés au cabinet JUVET France 8 400 000 FCFA ;
 Amendes et pénalités 1 280 000 FCFA ;
 Don à coton sport de Garoua club de football 1 920 000 FCFA ;
 Amortissement dégressif sur un matériel 3 200 000 FCFA durée de vie 5 ans,
 date d'acquisition 1^{er}/04/2014 ;
 Reprise sur provisions pour congés payés 1 960 000 FCFA
 Revenus non imposables 1 000 000 FCFA ;
 Déficit réalisés : 4 000 000 FCFA en 2013 et 4 800 000 FCFA en 2012 ;

DOSSIER 3 : ELABORATION DES BUDGETS

La société UNALOR fabrique et commercialise des produits destinés au marché local et international. Les dirigeants de la société vous demandent pour le deuxième semestre 2013 de dresser le budget de trésorerie par mois en tenant compte des renseignements suivants :

- Annexe 7 : extrait de la balance après inventaire au 30/06/2013 ;
 Annexe 8 : Prévisions pour le deuxième semestre 2013
 Annexe 9 : Autres renseignements

TRAVAIL A FAIRE N°4 :

- 4.1) Présenter le budget de TVA à décaisser mensuellement (annexe 10)
- 4.2) Etablir mois par mois le budget de trésorerie (annexe 11)
- 4.3) Commenter ce budget calculé en 4.2 et donner des solutions permettant de résorber les éventuels déficits de trésorerie.

Annexe 7 : Extrait de la balance au 30/06/2013

N° compte	Intitulés	Débit	Crédit
-----------	-----------	-------	--------

171	Emprunt (1)	-	9 908 000
401	Fournisseurs	-	9 606 600
411	Clients	6 701 000	-
444	Etat, TVA à décaisser	-	401 700
431	CNPS	-	875 000
402	Fournisseurs effets à payer	-	6 636 000
412	Client effet à recevoir	1 186 000	-
521	Banque	-	1 655 000
531	CCP	1 150 000	-
571	Caisse	360 000	-

(1) Dont 908 000 FCFA à moins d'un an

Annexe 8 : Prévisions pour le deuxième semestre

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Ventes HT	9 000 000	9 000 000	9 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Achats HT	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 750 000	4 750 000	4 750 000
Salaires nets	1 500 000	1 500 000	1 600 000	1 600 000	1 700 000	1 700 000
Charges sur salaires	400 000	400 000	900 000	425 000	450 000	950 000
Autres charges HT (1)	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Amortissement	600 000	600 000	650 000	650 000	700 000	700 000
Investissements	-	-	1 000 000	-	1 000 000	-

(1) Soumises en totalité à la TVA 19,25%

Annexe 9 : Autres renseignements

- Les ventes sont payées par traite à 60 jours fin de mois ; les créances clients au 30/06 seront réglées par moitié en juillet et en août ;
- Les effets à recevoir se rapportent uniquement aux ventes de juin ;
- Les achats sont réglés à 90 jours fin de mois, les dettes fournisseurs au 30/06 par tiers à partir de juillet ;
- Les effets à payer ont été acceptés en règlement des achats d'avril, mai et juin (par tiers) ;
- La prochaine échéance de l'emprunt est le 30/10/2013 ;

- f) La TVA à décaisser sera payée le 15 de chaque mois su titre du mois précédent ;
- g) Les investissements sont réglés au comptant, mais l'entreprise a obtenu des emprunts bancaires finançant 80% de leur montant. Le déblocage des emprunts intervient en faveur de l'entreprise lors de la dépense d'investissement ;
- h) Les salaires et les autres charges sont payables en fin de mois, à l'exception des charges sur salaire réglées le 15 du mois suivant ;
- i) Courant septembre aura lieu une augmentation du capital par émission de 100 actions nouvelles de 20 000 FCFA émises à 26 000 FCFA et libérées de moitié à la souscription.

Annexe 1**Tableau 18**

Désignation de l'entreprise -----
 Adresse -----
 Numéro d'identification ----- Exercice clos le 31-12- ----- Durée (en mois) -----

PROJET D'AFFECTION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

AFFECTATIONS		MONTAN	ORI	MONTAN
Réserve légale	01		Report à nouveau antérieur	
Réserves statutaires ou	02		Report à nouveau (bénéficiaire)	
Autres réserves (disponibles)	03		Résultat net de l'exercice	
Dividendes (2)	04		Prélèvements sur les réserves (3)	
Autres affectations	05			
Report à nouveau	06			
	TOTAL	07	Contrôle : Total A =	TOTAL

- 1) Les montants négatifs sont à porter entre parenthèses ou précédés d'un signe (-)
- 2) S'il existe plusieurs catégories d'ayants droit aux dividendes, indiquer le montant pour chacune d'elles
- 3) Indiquer les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués

Tableau 22

Désignation de l'entreprise -----
 Adresse -----
 Numéro d'Identification ----- Exercice clos le 31-12- ----- Durée (en
 mois) -----

TABLEAU DE PASSAGE DU RÉSULTAT COMPTABLE AVANT IMPÔT AU RÉSULTAT FISCAL						
			Lig	MONTANTS		
SOLDE DU RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT SUR LE RÉSULTAT			BENEFICE NET COMPTABLE AVANT IMPOT	01		
			PERTE NETTE COMPTABLE AVANT IMPÔT	02		
REINTEGRATIONS	Amortissements non déductibles			03		
	Amortissements comptabilisés mais réputés différés en période déficitaire			04		
	Provisions non déductibles			05		
	Intérêts excédentaires des comptes courants d'associés			06		
	Frais de siège et d'assistance technique			07		
	Impôts non déductibles autres que l'impôt sur le résultat			08		
	Amende et pénalités non déductibles			09		
	Pourboires et dons non déductibles			10		
	Retenue à la source (TPRCM) sur revenus des capitaux mobiliers			11		
	Divers 1 -----			12		
	Divers 2 -----			13		
	Divers 3 -----			14		
REINTEGRATIONS : Total lignes 3				15		
Total intermédiaire POSITIF : Lignes 15 + ligne 1 ou ligne 15 - ligne 2				16		
Total intermédiaire NEGATIF : Ligne 2 - ligne 15				17		
DEDUCTIONS	Amortissements antérieurement différés et imputés sur l'exercice			18		
	Provisions antérieurement taxées ou définitivement exonérées réintégrées dans l'exercice			19		
	Fraction non imposable des plus-values réalisées en fin d'exploitation			20		
	Produits nets des filiales (après déduction de la quote-part de frais et charges)			21		
	Autres revenus mobiliers déductibles			22		
	Frais de siège et d'assistance technique déductibles			23		
	Divers 1 -----			24		
	Divers 2 -----			25		
	Divers 3 -----			26		
	DÉDUCTIONS : Total lignes 18 à 26				27	
RÉSULTAT	BÉNÉFICE FISCAL DE L'EXERCICE : ligne 16 - ligne 27				28	
	PERTE FISCALE DE L'EXERCICE : ligne 27 - ligne 16 ou ligne 18 + ligne 27				29	
RUBRIQUE			lig	Bases	Taux	Principal de l'impôt
Minimum de perception		Minimum proportionnel au chiffre d'affaires	30		1%	
Impôt sur les sociétés			31		35%	
Impôt calculé sur le bénéfice fiscal de l'exercice (ligne 30)	Impôt sur le revenu de s entrepreneu rs individuels	BIC et BNC	32		22%	
		Bénéfices artisanaux	33			
			34		11%	
			35			
			36			
			37			
			38		15%	
Total lignes 32 à 38			39			

Tableau 23

Désignation de l'entreprise

Adresse

Numéro d'Identification Exercice clos le 31-12-.....Durée (en mois)

.....

TABLEAU DE DÉTERMINATION DE L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT					Lig	MONTANTS		
RUBRIQUES								
REPORT DU BÉNÉFICE FISCAL DE					01			
DÉDUCTION PAR SUITE DE RÉINVESTISSEMENTS ANTÉRIEURS								
INTITULES					Année N-3	Année N-2	Année N-1	
Réinvestissements admis et reportés					02			
Réinvestissements déductibles - 50% x ligne 2					03			
Réinvestissements effectivement déduits					04		→	
Réinvestissements reportables = 2 x (ligne 3 - ligne 4)					05			
DÉDUCTION DES RÉINVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE								
Réinvestissements admis					06			
Réinvestissements déductibles = 50% x ligne 6					07			
Réinvestissements déduits = 50% x ligne 1					08		→	
Réinvestissements reportables = 2x(ligne 7 - ligne 8)					09			
IMPUTATION DES REPORTS DÉFICITAIRES								
INTITULES					Année N-4	Année N-3	Année N-2	Année N-1
Déficits reportés					10			
Déficits imputés sur l'exercice					11		→	
Déficits reportables					12			
BÉNÉFICE FISCAL DÉFINITIF (Total ligne 1, 4, 8 et 11)					13			
CALCUL DE L'IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE FISCAL DÉFINITIF								
INTITULES					Bas	Taux	lig	Montants
Impôt sur les sociétés							14	
TPRCM non retenue à la source							15	
Déduction de la TPRCM retenue à la source							16	
Autres déductions							17	
Impôts nets dus (ligne 14 + ligne 15) - (ligne 16 + ligne 17)							18	
Centimes additionnels communaux							19	
TOTAL DE L'IMPÔT (ligne 18 + ligne 19)							20	
Acomptes versés (report ligne 13 Tableau 25 Ccl. 6)							21	
Net à payer							22	
Crédit d'impôt							23	

Compte 89 : Impôts sur le résultat

	Rubriques		Montants
891	Impôts sur les bénéfices de l'exercice	24	
892	Rappel d'impôts sur résultats antérieurs	25	
895	Minimum de perception	26	
899	Dégrèvements et annulations d'impôts sur résultats antérieurs	27	
	Total	28	

Annexe 5 **Tableau 24** WWW.ORGANISATION.COM

Désignation de l'entreprise.....

Adresse

Numéro d'Identification Exercice clos le 31-12-

Durée (en moi

TABLEAU DE DETERMINATION DU MINIMUM DE PERCEPTION

RUBRIQUES				MONTANTS	
REPORT DU MINIMUM DE PERCEPTION				01	
REDUCTION D'IMPOT PAR SUITE DE REINVESTISSEMENT ANTERIEURS					
PERIODES		Réinvestissem ent admis et reports	Base 50% X colonne 1	Base effective de la réduction d'impôt	Réinvestissem ent reportables 2 x col.2 - col.3
Années n - 3 et antérieures	02				
Année n - 2	03				
Année n - 1	04				
TOTAUX	05				

X (taux de l'impôt) 0
6

REDUCTION D'IMPOT PAR SUITE DES REINVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE

Réinvestissements admis de l'exercice	07
Base de la réduction d'impôt (50% x ligne 7)	08
Base effective de la réduction de l'impôt	09
Réinvestissements reportables 2 x (ligne 8 - ligne 9)	10

X (taux de l'impôt)

RUBRIQUES				
Taxe proportionnelle sur les revenus des capitaux mobiliers non imposés à la source	11		15 %	+
Surtaxe progressive due par les sociétés et autres personnes morales au titre des revenus occulte distribués	12		60 %	+
Capitaux non imposés à la source	13		25 %	

Déductions	TPRCM (Taxe proportionnelle sur les revenus des capitaux mobiliers)	14	-	
	Autres	15	-	

CALCUL DU MINIMUM DE PERCEPTION

	Base	Taux	Montants	
Minimum de perception			16	
TPRCM non retenue à la source			17	
Déduction de la TPRCM retenue à la source			18	
Autres déduction			19	
Impôts nets dus (ligne 16 + ligne 17) - (ligne 18 + ligne 19)			20	
Centimes additionnels communaux			21	
TOTAL DE L'IMPOT (ligne 20 + ligne 21)			22	
Acomptes versés (report ligne 13 tableau 20 col. 6)			23	
Net à payer (ligne 22 - ligne 23)			24	
Crédit d'impôt (ligne 23 - ligne 22)			25	
SITUATION DES REPORTS DÉFICITAIRES POUR LES ENTREPRISES AUTRES QUE CELLES IMPOSEES AU BENEFICE REEL				
Report du bénéfice fiscal de l'exercice			26	
Report de la perte fiscale de l'exercice			27	
Imputations des reports déficitaires				
Rubriques	N - 4	N - 3	N - 2	N - 1
Déficits reportés	28			
Déficits imputés	29			
Déficits reportables	30			
Bénéfice fiscal définitif				31
Perte fiscale définitive				32
Compte 89 : Impôts sur le résultat				

